



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Inventaire des arbres remarquables : 18,4 nouveaux hectares protégés

En avril dernier, la Ville de Mérignac a lancé un inventaire des arbres remarquables sur le domaine privé et domaine public intra-rocade. Les habitants ont été associés à cette démarche participative afin de signaler les arbres leur paraissant singuliers ou admirables. Objectif: protéger ces arbres en les intégrant à la nouvelle version du Plan Local d'Urbanisme (PLU). Une centaine d'arbres isolés sera protégée ainsi que 1000 arbres supplémentaires par la création de 164 EBC. Au total ce sont donc 18,4 nouveaux hectares protégés en plus des 425 existants.

La Ville a démarré au printemps dernier une démarche de recensement du patrimoine arboré de Mérignac. Les habitants ont pu signaler les arbres qui leur paraissaient remarquables. Un prestataire d'expertise arboricole a été missionné pour déterminer ceux qu'il était absolument nécessaire de protéger.

L'objectif est de protéger ces arbres au niveau du Plan Local d'Urbanisme (PLU) en dehors de ceux qui bénéficient déjà d'un dispositif de protection fort de type espaces boisés classés (EBC), déjà très nombreux dans la ville (425 ha), ou d'arbres isolés.

L'inventaire des arbres remarquables en chiffres :

- Une centaine d'habitants a proposé des arbres à l'inventaire.
- Le cabinet d'expertise arboricole mandaté, a quant à lui, travaillé sur un échantillon d'environ 1800 arbres identifiés, et sur lesquels un millier ont été repérés comme potentiellement intéressants.
- 500 d'entre eux ont été jugés prioritaires compte-tenu de leur potentiel ou de leur accessibilité, et ont pu être expertisés.
- Une centaine d'arbres remarquables a pu être identifiée, dont plus de 35 à caractère vraiment exceptionnel.

Une centaine d'arbres isolés seront protégés dans la prochaine modification du PLU ainsi que 1000 arbres supplémentaires protégés par la création de 164 EBC en plus des 785 existants. Au total ce sont donc 18,4 nouveaux hectares protégés en plus des 425 existants.

Un arbre remarquable, qu'est-ce-que c'est?

Un arbre peut s'avérer remarquable en fonction des critères suivants :

- valeur morphologique (diamètre, hauteur, forme)
- valeur botanique (rareté de l'espèce, typicité locale)
- valeur paysagère (impact symbolique ou paysager, emplacement, esthétique)

- valeur écologique (favorable à la biodiversité)
- valeur patrimoniale en lien avec le potentiel de maintien de l'arbre (durabilité et coûts d'entretien et de préservation)

Que se passe-t-il quand un arbre est protégé au titre du PLU?

Un arbre inscrit au PLU et protégé ne peut pas être coupé sans autorisation préalable. Un expert arboricole évalue alors les motifs de la demande et rend un avis circonstancié.

Mieux protéger les arbres sur le domaine public et privé

Sur le domaine public chaque coupe d'arbre fait l'objet d'une étude préalable par les services de la Ville et de Bordeaux Métropole. De plus, ces coupes sont largement compensées par de nouvelles plantations (ex : sur le chantier du tramway, 267 arbres abattus pour 2668 arbres replantés le long du tracé, soit 10 arbres replantés pour 1 arbre abattu).

Il est impossible de contrôler ce type de coupe sur le domaine privé. Un particulier peut couper un arbre remarquable chez lui sans autorisation préalable dès lors que cet arbre n'est pas protégé au PLU (par exemple via un EBC). C'est pour corriger en partie ce vide juridique et maintenir son patrimoine arboré que Mérignac a lancé une démarche de recensement et de protection des plus beaux arbres de son territoire.

Quelques chiffres

- À Mérignac, 33% de la surface communale est classée en espace naturel, agricole ou boisé à conserver
- 500 arbres sont plantés chaque année, plus de 2300 arbres ont été plantés lors du mandat écoulé (ce mandat ou le précédent ?)
- 13 000 arbres seront plantés sur le secteur Marne Soleil
- 42 jardins partagés et pédagogiques

Contact presse :

Virginie Bougant

Chargée de communication et des relations presse

05 56 55 66 14 / 06 27 52 48 69 – v.bougant@merignac.com